

COMMUNE DE RESSAIX.

PLAN

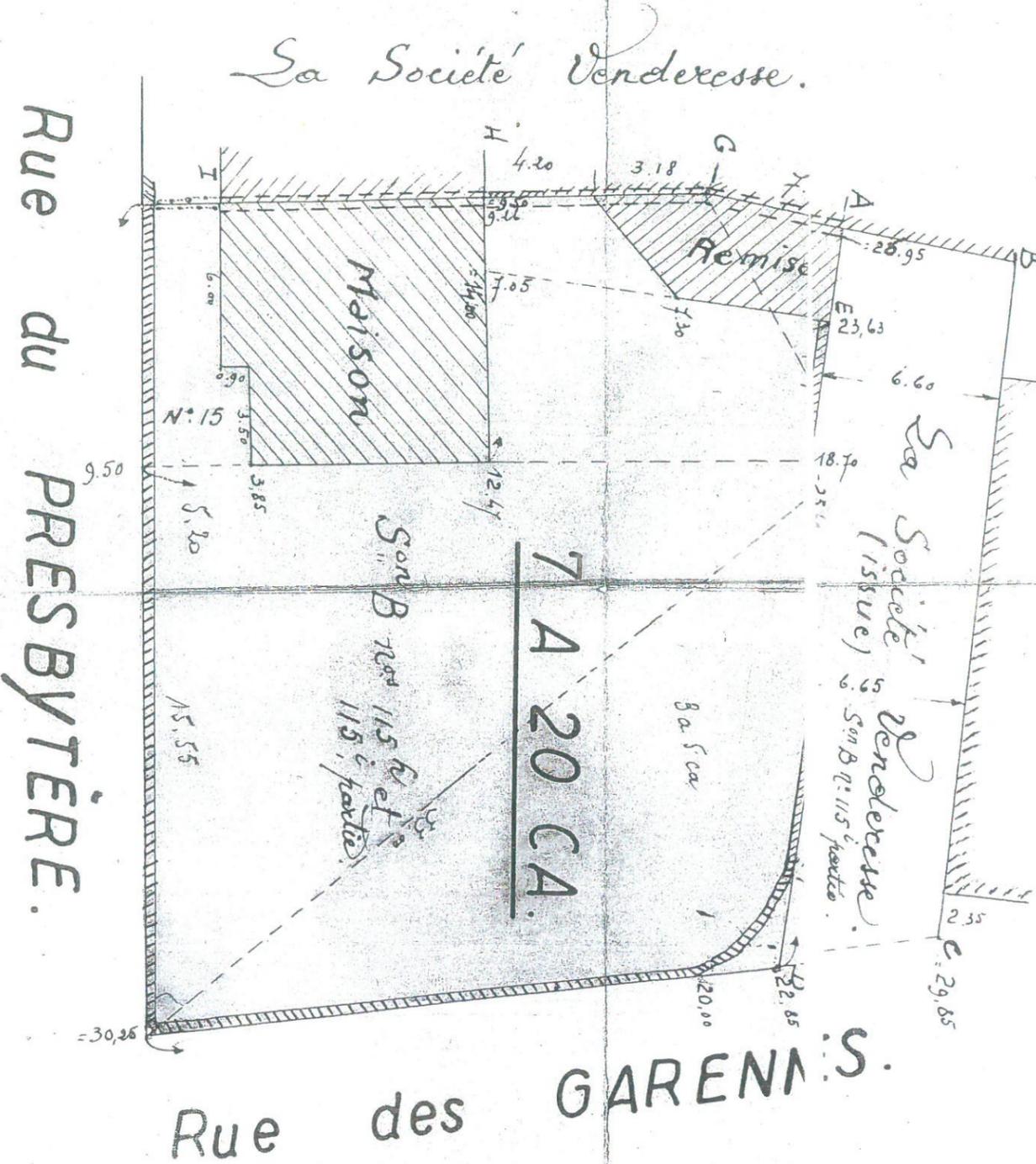
d'une propriété comprenant maison, remise et terrain, le tout cadastré section B n° 115 h et 115 i partie, appartenant à la société "Compagnie de Ressaix" et contenant, d'après expertises, sept ares vingt centiares.

Clauses: A.B.C.D, servitude de passage grevant le fonds restant appartenant à la société vendresse au profit du fonds objet de la présente vente.

A.G.H.I = murs mitoyens.

En A.E, la toiture et la gânelière des remises de l'ancien et nouvel emplacement le terrain restant en nature et l'usufruit de fonds au profit du fonds objet de la présente vente

En E.F, le recouvrement du mur adossé au terrain restant grevant ce terrain au profit du fonds objet de la présente vente.



ECHELLE DE 1 A 250.

Scie et dressé par le géomètre-expert. Immobilier Sociétarisé, légalisant expertises par le tribunal de 1^{er} instance, séant à Mons le 20-2-1930.

Fourni le 2-11-1959,

Dussart